



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 janvier 2017.

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 16 juin 2016.

Par courrier réceptionné le 15 décembre 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 19 janvier 2016 pour examiner ce projet, que vous avez présenté accompagné de Madame Karine RUELLAND, représentant votre bureau d'étude Agence Karine RUELLAND architecte-Urbaniste.

Au regard des motifs de saisine et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Elle assortit toutefois son avis des recommandations suivantes :

- modifier le règlement en ce qui concerne les gîtes ruraux et chambres d'hôtes, en précisant « que les aménagements sont bien autorisés dans les bâtiments existants ».*
- prévoir dans la zone AN, un dispositif compatible avec l'éventuel agrandissement d'une ferme sur le hameau de Rutel, située juste sur la limite communale.*

Monsieur Achille HOURDE
Mairie
rue de l'abbaye
77440 JAIGNES

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne


Yves SCHENFEIGEL